



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FEVRIER 2023**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRESENTES : 04</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 31 janvier 2023</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 28 mars 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentées : Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Sophie BIBAL ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU et Mme Marie-Thérèse BERGERET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN.</i></p>
--	---

**Délibération n°16**

**Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN**

**Objet : Programme « Petites Villes de Demain » - conventions cadres valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**

Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) a été lancé le 1er octobre 2020 par l'Etat afin de soutenir et de faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires avec mise en œuvre d'un projet de revitalisation personnalisé.

La candidature de la ville d'Ugine au dispositif « Petites Villes de demain », déposée en novembre 2020 a été retenue par l'Etat.

En date du 1<sup>er</sup> février 2021, le conseil municipal confortait l'engagement de la commune dans le programme « Petites Villes de Demain » en autorisant la signature de la convention d'adhésion.

Sur la base des projets de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le dispositif Petites Villes de Demain constitue pour Ugine une opportunité permettant de générer l'effet levier nécessaire à la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse par la définition d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Le programme « Petites Villes de demain » répondant à une stratégie territoriale, les actions menées doivent être concertées et partagées avec la Communauté d'Agglomération Arlysère, mais aussi avec la commune d'Albertville qui adhère au dispositif, afin d'offrir une cohérence sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, le programme prévoit :

- La création d'une convention cadre dite « chapeau » à l'échelle du territoire d'Arlysère, intégrant les communes « Petites villes de demain » du territoire : Ugine et Albertville.  
Cette convention définit les modalités de mise en œuvre du dispositif d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) des 2 communes en cohérence avec le projet de territoire à l'échelle de l'Agglomération d'Arlysère.
- La création d'une convention cadre dite « fille » spécifique à Ugine, rattachée à la convention « chapeau ».  
Cette convention définit les modalités de mise en œuvre du dispositif d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) au sein du territoire communal d'Ugine.

Aujourd'hui, les deux conventions cadres valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sont finalisées.

Il convient donc d'approuver les conventions et d'autoriser M. Le Maire à signer les documents afférents.

La commission municipale a examiné le dossier.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

- ***Approuve les conventions cadres valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).***
- ***Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire

